

HONORAIRES DE VENTE

Barème 2023 – En vigueur au 01/01/2023

Honoraires de transaction :

Honoraires à la charge de l'acquéreur

- Cave/garage/parking/greniers/celliers : forfait 1 200 € TTC

- Pour les biens, autres que ceux-cités-ci-dessus :

* prix de vente inférieur à 20 000 €	forfait 1 200
€ TTC	
* prix de vente entre 20 001 et 100 000 €	8 % TTC
* prix de vente entre 100 001 et 200 000 €	6 % TTC
* prix de vente entre 200 001 et 400 00 €	5,50 % TTC
* prix de vente au-delà de 400 001 €	5 % TTC